provoquer une nouvelle tension entre les Grands. Il est, en effet, peu probable que les Russes acceptent d'assister impassibles aux opérations dirigées contre leurs protégés...

Nouvelles étrangères

Des détails horribles sont révélés dans le procès des médecins nazis

Mardi après-midi, le procureur Mc Haney poursuit son exposé des crimes commis par les accusés. La femme Herta Oberhausen, 35 ans, « docteur » du camp de Ravensbrück, opérait elle-même des femmes qui n'en avaient aucun besoin. Elle se spécialisait dans les traitements improvisés aux sulfamidés et le plus souvent des plaies purulentes provoquées à l'aide de copeaux et de verre pilé. Le tortionnaire Wolfram Sievers, obersturmbannfuhrer S. S., a passé des jours entiers à Dachau à manipuler avec une fièvre sadique les leviers des chambre à basse pression où les détenus fous de douleur essayaient de se donner la mort. Membre du Conseil des recherches du Reich, Kurt Blome fut promu en 1943 par Hermann Gœring « plénipotentiaire à la guerre bactériologique ».

Il prit de ce fait la part la plus active à ce projet d'anéantissement total des populations occupées par les armées ennemies.

Douze des vingt-trois inculpés ont organisé ou suivi à Dachau des expériences qui eurent lieu en été 1942, dans des pièces spécialement construites. La pression était portée soit progressivement, soit d'un seul coup à celle correspondant à des altitudes de 22,000 mètres.

Friedrich Lechler, 34 ans, ancien colonel des S. S. et l'un des chefs des camps de concentration qui devait être entendu comme témoin à décharge au procès de Nuremberg, s'est précipité de la hauteur du troisième étage dans le vide. Cette tentative de suicide a eu lieu dans les prisons de Nuremberg. Lechler a eu le crâne fracturé et s'est brisé les bras.

Nouvelles manifestations en faveur de Franco

Tout comme Madrid hier, Barcelone a manifesté ce matin pour Franco, contre l'O. N. U. Le gouverneur civil et de nombreuses personnalités avaient lancé un appel pour inviter la population à défiler.

Une foule très nombreuse a parcouru les rues avec des pancartes pour aller remettre une motion de loyalisme à la capitainerie générale. La matinée a été chômée partout.

Deux petites bombes ont fait explosion mardi à Barcelone, l'une à la Rambla Cataluna lors d'une démonstration profranquiste contre l'« intervention étrangère en Espagne », l'autre à la Plazza Cataluna. Elles n'ont fait ni victimes, ni dommages.

Acte de banditisme en Italie

Cinq personnes ont été massacrées à coups de mitraillettes par des inconnus au village de Vetriolo, dans le val Sugana. On croit que le massacre a été commis pour des raisons de vengeance.

La femme du maharadjah se tue en tombant d'une tour

On mande de la Nouvelle-Delhi : On vient de retrouver le corps de l'épouse de Rani Taradevi, le maharadjah de Kapattala, âgé de 74 ans. Le corps de la malheureuse gisait au pied du Quotab Minar, une tour construite au 12me siècle. L'épouse du Maharadjah était venue au début de la guerre avec sa mère aux Indes ; sur le désir du Maharadjah, la jeune fille tchèque était restée au pays des merveilles. Selon toute vraisemblance, la malheureuse femme s'en est allée en auto vers la tour, en se promenant. Puis elle laissa le chauffeur attendre avec son sac. Ce dernier suspecta un accident en constatant la longue absence de sa patronne.

Nouvelle expérience américaine avec une « V-2 »

Le 17 décembre, à minuit, les habitants de la province du Nouveau-Mexique et probablement ceux des provinces limitrophes seront les témoins d'un phénomène auquel nul n'a assisté jusqu'à ce jour. En effet, pourvu qu'ils lèvent la tête, ils assisteront à un magnifique feu d'artifice tiré d'une « V-2 » d'une hauteur variant entre 8 et 65 kilomètres. L'expérience ne durera que quelques instants, puisque l'engin se déplacera à la vitesse de 5600 kilomètres à l'heure et que les météores multicolores, petits morceaux de métal en fusion, se dissocieront bien vite dans l'atmosphère.

La fusée sera munie d'un « container » spécial bourré d'explosifs et d'un dispositif permettant la projection d'un météore toutes les dix secondes.

CHAMPÉRY - PLANACHAUX Dimanche 15 décembre

Inauguration du SKI-LIFT

Planachaux — Croix de Culet

800 m. de long ; de 1700 m. à 2000 m. d'altitude

Les savants de White Sands qui surveilleront l'expérience espèrent tirer des renseignements au sujet de l'effet de l'atmosphère terrestre sur les particules cosmiques des espaces sidéraux. Le procédé a été inventé par des ingénieurs de l'artillerie qui espèrent s'en servir comme arme anti-aérienne. Une fusée projetant du métal en fusion sur une formation aérienne ennemie serait une arme d'une puissance destructive redoutable.

Nouvelles suisses

Chambres fédérales

Le projet d'assurance-vieillesse adopté aux Etats

Poursuivant, en séance de relevée, la discussion du projet de loi sur l'assurance-vieillesse et survivants, le Conseil des Etats a décidé, sur proposition de M. **Kloeti** (soc., Zurich), de biffer, à l'article 74, la disposition en vertu de laquelle les institutions d'assurance devraient utiliser les rentes qui leur reviennent uniquement selon des critères sociaux. M. Kloeti avait relevé que des caisses d'assurance reconnues n'avaient pas une importance particulière et que le maintien de la dite disposition pourrait donner lieu à des divergences.

A l'article 99, M. **Fauquex** (lib., Vaud), soulève la question de la franchise postale complète pour toutes affaires résultant de l'application de l'assurance-vieillesse. Le député vaudois estime que même les taxes des chèques postaux devraient être remises.

M. **Stampfli,** conseiller fédéral, accepte cette suggestion pour étude.

A l'article 104 bis, le Conseil adopte de nouvelles dispositions transitoires.

Revenant sur l'article 43, M. **Bosset** (rad., Vaud), propose, d'entente avec M. **Petrig** (cons., Valais), de fixer pour les régions rurales les mêmes rentes que pour les régions urbaines.

M. **Stampfli,** chef du Département de l'économie publique, combat cette proposition, qui ne coûterait pas moins de 30 millions de francs.

La proposition de M. Bosset est repoussée par 22 voix contre 6.

En votation d'ensemble, le projet de loi sur l'assurance-vieillesse et survivants est adopté par 31 voix, sans opposition. Il y a eu quelques abstentions.

Le Conseil aborde ensuite la discussion du projet de loi de financement, M. **Allweg** (rad., Thurgovie), rapporte.

M. **Bosset** (rad., Vaud), propose à l'article premier, que la Confédération prenne à sa charge les trois quarts et les cantons un quart des prestations des pouvoirs publics.

M. **Nobs,** conseiller fédéral, expose que, pratiquement, la charge des cantons ne dépasse guère un quart. Pour une dizaine de cantons, elle est même inférieure à cette proportion. Par 25 voix contre 6, le Conseil rejette l'amendement de M. Bosset.

A l'article 2, une proposition de M. **Pictet** (lib., Genève), reprise par M. **Malche** (rad., Genève), d'introduire un impôt général sur les boissons pour financer l'assurance-vieillesse, est combattue par M. Nobs, conseiller fédéral. L'impôt sur les boissons, dit-il, fera partie de la réforme des finances fédérales. Aujourd'hui, son introduction ne ferait que retarder l'application de l'assurance-vieillesse. La proposition est repoussée par 27 voix contre 1.

Le budget de la propagande touristique ramené à 1 million 250,000 francs

Mardi matin, au **Conseil national,** la discussion reprend sur le budget, aux crédits fort contestés de l'Office central du tourisme.

Comme M. Meili l'a fait la veille, le radical bernois von Almen vient s'opposer à la réduction d'un million et demi que propose la Commission des finances et soutenir qu'une compression de 500,000 francs est seule concevable. M. Gadient, démocrate grison, s'oppose à toute réduction. Il conteste au Parlement le droit de réduire par la voie budgétaire, des subventions qui découlent d'arrêtés fédéraux réguliers.

C'est la même argumentation que soutient le conseiller fédéral Celio, chef du Département des postes et chemins de fer.

Passant aux considérations pratiques, il estime que l'Office a un rôle éminent à jouer dans notre propagande touristique d'après-guerre et qu'il faut lui laisser pour cette œuvre la pleine disposition de la réserve qu'il a pu constituer. La Suisse, en face d'une concurrence renaissante, ne doit pas s'endormir.

Le président de la Commission maintient la proposition primitive de celle-ci. M. Meili retire sa proposition au profit de celle de M. Gadient. M. Weber, socialiste bernois, en a fait autant de la sienne, disant qu'il n'a voulu que donner une petite leçon à M. Meili. Bref, au vote, ne subsistent plus que les propositions de maintien du crédit total de 2.75 millions de francs et celle de le réduire à 1,25 million de francs. Ce second montant est adopté par 105 voix contre 33. Le reste du budget des postes et chemins de fer ne donne lieu à aucun débat important.

Les cours de répétition en 1947

A l'appel nominal, le Conseil national a décidé, par 95 voix contre 79 et 3 abstentions, de maintenir les cours de répétition pour 1947 à une durée de deux semaines.

Les socialistes étaient contre, sans exception.

Un motocycliste grièvement blessé

M. L. Riat, domicilié à Bure, qui circulait à motocyclette sur la route cantonale, s'est jeté, près de Varendin, entre Bure et Porrentruy, contre un char lourdement chargé de bois de construction, qui stationnait sur l'extrême-droite de la route.

Le motocycliste n'a probablement pas vu le feu rouge suspendu à l'arrière du char ; il a été grièvement blessé à la tête et conduit à l'hôpital de Porrentruy. Son état inspire de sérieuses inquiétudes.

Le jugement dans l'affaire de la bombe incendiaire

Le tribunal du district de Zurich a rendu mardi soir son verdict contre les six inculpés du procès de la bombe incendiaire. Le lieutenant de P. A., le chef du matériel, ainsi que le garde du matériel de l'Inspectorat de P. A. ont été reconnus coupables d'homicide par imprudence et de blessures involontaires. Le lieutenant a été condamné à 6 mois de prison et les deux autres à trois mois. Les trois inculpés bénéficient du sursis pendant trois ans. Les trois autres inculpés ont été acquittés. La Cour a décidé de transmettre le dossier au procureur, qui devra étudier la question de savoir si d'autres fonctionnaires intéressés ne devraient pas être également condamnés à propos de cet accident.

Le nouveau « Vorwaerts » se meurt...

Des bruits fort peu rassurants pour l'avenir du « Basler Vorwaerts », qui remplaça l'ancien « Vorwaerts » lors du naufrage de ce dernier, il y a quelques mois, ne cessent de courir à Bâle. Ces bruits viennent de trouver une confirmation officielle lors de la dernière réunion plénière du parti du travail où, sur un pressant appel du président W. Mangold, la résolution suivante fut votée à l'uanimité :

1. Tous les membres du parti s'engagent, à partir du 1er décembre et pour la durée de quatre mois, à verser au compte du journal 1 % de leur salaire.

2. La société « Les amis du « Vorwaerts » s'engage à trouver un nombre suffisant d'abonnés, jusqu'à la fin mars, pour mettre fin au déficit permanent du journal.

3. L'abonnement au « Basler Vorwaerts » est obligatoire pour tous les membres du parti.

Ce programme est contenu dans le dernier numéro du journal. Il provoque, on s'en doute, des « mouvements divers » dans les milieux ouvriers surtout.

Des médecins suisses à l'académie de médecine de Paris

Une délégation de l'académie suisse des sciences médicales, conduite par le professeur Wegelin, a assisté hier après-midi, sur l'invitation de l'académie de médecine de Paris, à une de ses séances de travail.

En ouvrant la séance, M. Rouvillois, après avoir salué le ministre de Suisse à Paris, M. Burckhardt, présent dans la salle, a célébré l'amitié qui unit la Suisse et la France et a rappelé la Semaine médicale franco-suisse d'octobre 1945, et l'hospitalité accordée aux délégués français au cours de cette manifestation. En terminant M. Rouvillois a exprimé le souhait de voir triompher une science consacrée au service de la paix et de l'humanité.

M. Wegelin lui a répondu en soulignant le rôle pacifique du médecin et a rappelé le rôle de l'académie de médecine dans le développement de la science médicale.

Ce discours très applaudi a été suivi d'exposés techniques faits par les professeurs Michaud, de Lausanne, Jentzer, de Genève, Nicod, de Lausanne, et Gsell, de St-Gall.

Poignée de petits faits

✶ Une colonne de camions contenant des dons provenant de Suisse en faveur des populations autrichiennes, tchécoslovaques et hongroises, venant de Bâle, a été l'objet de vols à Leutkirch. Des inconnus se sont emparés de 26 paquets contenant des vivres et des dons de 5 kilos chacun.

✶ M. Umberto Tupini, démocrate-chrétien, a été élu par 296 voix sur 146 vice-président de l'Assemblée constituante italienne en remplacement de M. Achille Grandi, également démocrate-chrétien, récemment décédé.

✶ La presse annonce que le bateau suisse « Lugano », provisoirement transformé en exposition flottante italienne, a jeté l'ancre dans le port de Rio-de-Janeiro.

✶ Suleiman Mourched, dit « le dieu alaouite », accusé de vols, d'assassinats, d'espionnage et d'intelligence avec l'ennemi, a été condamné à mort avec 10 de ses complices par la Cour spéciale de justice siégeant à Lattaquieh.

✶ Au cours de la nuit, un avion appartenant à l'Aéro-Club de Langres, France, a disparu de son hangar sur le terrain de Rolampont (Haute-Marne). Il résulterait des premiers résultats de l'enquête que le vol a été commis par des prisonniers allemands évadés. Les malfaiteurs, avant de s'enfuir, firent le plein d'essence et on estime qu'ils emportèrent suffisamment de carburant pour parcourir 900 km.

✶ Christian Message, l'ex-chef suprême du « parti national-socialiste français », ayant été reconnu légèrement irresponsable par les psychiâtres, le commissaire du gouvernement n'avait pas requis contre lui la peine capitale.

Le défenseur, Me Jacquinot, a affirmé que son client est atteint de graves troubles cyclothimiques, mais la Cour n'en a pas tenu compte et, après un délibéré qui a duré près de deux heures, lui a infligé la peine de mort.

Souscription du « Nouvelliste valaisan » en faveur des incendiés de Mayen sur Vionnaz

Total de la Liste précédente		Fr. 5425.10
Société « La Bienvenue » Issert, Praz-de-Fort	»	60.—
César Favre, Leysin	»	50.—
Anonyme, Troistorrents	»	20.—
Anonyme, Troistorrents	»	10.—
G. J. G., F.	»	10.—
Anonyme, Louctier	»	10.—
Anonyme, Martigny	»	10.—
		Fr. 5595.10

Dans la Région

Tempête de neige sur la Savoie

Des lignes téléphoniques coupées

Une tempête de neige, qui a duré quarante-huit heures, s'est abattue sur les Alpes de Savoie et de Haute-Savoie. Hier matin, on mesurait 1 m. 20 de neige à Mégève et 1 mètre à Chamonix, mais les communications n'ont pas été interrompues.

Par contre, en Savoie, les lignes téléphoniques ont subi d'importants dégâts, notamment en Maurienne et en Tarentaise, où plusieurs villages furent isolés durant plus de trente heures. Des équipes d'ouvriers des P. T. T. ont été envoyées sur les lieux et, hier soir, avaient déjà partiellement rétabli le trafic. Les dégâts sont importants.

Le train Chamonix-Fayet a déraillé

Une chute de neige a eu lieu dans la nuit de lundi à mardi. On a mesuré 60 cm. en gare de Cervoz. Le train partant de Chamonix en direction du Fayet a déraillé en gare de Servoz, par suite de l'accumulation de la neige sous la voiture motrice, qui a été soulevée et est sortie des rails. Le trafic normal a pu être rétabli dans la matinée.

L'avalanche d'Aveneyre est descendue

La neige tombe en abondance sur les hauteurs : elle atteint 70 centimètres à Caux, un mètre vingt aux Rochers de Naye ; à Glion, il pleut, il pleut à torrent dans la plaine. L'avalanche d'Aveneyre est descendue, dans l'après-midi de mardi ; elle a passé par-dessus une exploitation de bois, a franchi la Tinière et la route montant au col de Chaude.

Nouvelles locales

Restrictions de chauffage dans les trains

Pour les raisons déjà annoncées, il est nécessaire de réduire à un minimum la consommation d'énergie électrique. Cette mesure atteint aussi les Chemins de fer fédéraux et les compagnies privées qui, pour pouvoir maintenir leurs horaires, se voient obligés d'apporter dès maintenant quelques restrictions à la commodité des voyageurs.

Les voyageurs n'en voudront pas trop aux chemins de fer de chauffer leurs voitures un peu moins que d'ordinaire et de renoncer provisoirement à mettre des trains spéciaux en marche (sauf pendant les fêtes). Le chauffage des trains exige à lui seul quelque 13 % de la quantité totale d'électricité consommée par les Chemins de fer fédéraux en hiver.

Il faudra aussi raccourcir les compositions de trains et utiliser les voitures au maximum, pour diminuer la charge à remorquer. Là encore, les voyageurs voudront bien faire preuve de compréhension et d'indulgence.

Les trains de sports ne circuleront, lorsque les conditions d'enneigement seront bonnes, que si les trains réguliers les précédant ou les suivant immédiatement ne suffisent pas. Des affiches renseigneront les voyageurs sur la mise en marche des trains.

Dès que la production d'énergie électrique sera redevenue normale, ces restrictions seront supprimées.

Une Commission cantonale a été nommée pour la protection des eaux

Le Conseil d'Etat a nommé une Commission cantonale pour la protection des eaux dont la mission consiste à lutter contre cette fâcheuse habitude de la plupart de nos concitoyens de tout jeter à la rivière.

La Commission prénommée entend user de tous les moyens dont elle dispose pour atteindre le but qu'elle s'est assigné. En conséquence, elle rappelle tout d'abord les dispositions légales en la matière : **règlement spécial pour l'article 21 de la loi fédérale sur la pêche et la loi cantonale sur les cours d'eau.** Cette législation fait défense formel-